



Mails accablants puis je m en servir

Par **jessbos**, le **04/08/2012 à 16:37**

Bonjour,

mon mari et moi passons en conciliation en octobre c'est dur pour moi car il ma quitté pour une autre qui par ailleurs la deja mis a la porte il est vrai que j'aimerais bien qu'il reviennent apres cela mais lui ne le souhaite pas j'ai donc resté en contact par mails avec lui en me faisant passé pour quelqu'un d autre pour avoir un peu de contact je sais que ce n'est pas intelligent mais en lisant les mails que l'on echangé je me suis apercu qu'il me decrivait etant une personne mechante ou il a vécu un enfer avec moi et il proposé a cette fille qu'il ne connaissait pas une rencontre car il etait tres amoureux et a continué avec des échanges érotiques avec tous les details que l'on puisse imaginé

je me suis rendu compte qu'il ne changera jamais, voila ma question puis je me servir de ses mails pour le divorce et qu'elle preuve puis je apporter aupres du juge car pour le moment je n'ai rien de concret a donner dans le dossier

merci pour vos reponses
cordialement

Par **edith1034**, le **04/08/2012 à 17:53**

si vous vous êtes fait passer pour une autre vous n'avez pas été loyale et vos mails ne peuvent être regardés

pour tout savoir sur le divorce

<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>

Par **stephane51**, le **07/08/2012** à **23:41**

J'imagine que c'est votre mari qui est à l'origine de la demande de divorce. Pour quel motif souhaite -il divorcer ?

Par **amajuris**, le **08/08/2012** à **15:53**

bjr,
les mails surtout au plan civil sont irrecevables car on ignore quel est l'expéditeur véritable,
votre exemple le prouve.
cdt